Ontario

Budget des dépenses

2010-2011

Ministère des Finances – Volume 2

Ministère
des
Finances

Budget des dépenses
de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011

VOLUME 2

ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)
Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario

PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET DES DÉPENSES 2010-2011

On peut se procurer des exemplaires de ce document:

En personne:
Centre ServiceOntario du centre-ville de Toronto
777, rue Bay, niveau du marché
Toronto (Ontario)

Ou en appelant:
ServiceOntario Publications
Appels locaux : 416 326-5300
Appels sans frais : 1 800 668-9938

PROVINCE OF ONTARIO
EXPENDITURE ESTIMATES, 2010-2011

Copies are available:

In person:
ServiceOntario Downtown Toronto Centre
777 Bay Street, Market Level
Toronto, ON

Or by calling:
ServiceOntario Publications
Telephone (Local) (416) 326-5300
Telephone (Toll Free) 1-800-668-9938

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction v

Notes explicatives vii

Bureaux

Bureau de l'Assemblée législative 1
Bureau du vérificateur général 9
Bureau du directeur général des élections 13
Ombudsman Ontario 17

INTRODUCTION

Le Budget des dépenses 2010-2011 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2010. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la Loi de crédits, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives à la page vii).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Le Budget des dépenses des bureaux de l'Assemblée législative est présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

NOTES EXPLICATIVES

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2010-2011 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires
Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux
Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications
Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services
Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paiements de transfert
Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations
Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs
Les crédits législatifs ne constituent pas des catégories de dépenses. Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts
Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 $.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative* de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de *la Charte des droits environnementaux*; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi sur l'obligation de rendre compte des dépenses (ministres et chefs d'un parti de l'opposition)* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; et le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes.*

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	128 535 200	132 276 200	(3 741 000)	129 680 187
202	Programme des commissaires	27 500 500	24 901 800	2 598 700	19 996 618
	Moins : Mandats spéciaux	-	15 516 600	(15 516 600)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**156 035 700**	**141 661 400**	**14 374 300**	**149 676 805**
	Mandats spéciaux	-	15 516 600	(15 516 600)	-
	Total - Charges de fonctionnement	156 035 700	157 178 000	(1 142 300)	149 676 805
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**156 035 700**	**157 178 000**	**(1 142 300)**	**149 676 805**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Présidence	440 200	610 300	(170 100)	404 260
2	Bureau du greffier	799 300	832 500	(33 200)	584 088
3	Services parlementaires	12 815 700	13 023 700	(208 000)	11 999 289
4	Services d'information et de technologie	11 625 600	12 000 300	(374 700)	11 386 170
5	Services administratifs	6 008 300	5 842 800	165 500	5 572 173
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	26 978 900	29 947 300	(2 968 400)	30 549 388
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	11 000 000	11 247 400	(247 400)	11 632 694
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	20 201 600	20 181 400	20 200	19 636 702
10	Services de soutien aux bureaux des députés	38 328 600	38 283 500	45 100	35 774 901
11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000	262 000	-	262 000
12	Appartements du lieutenant-gouverneur	75 000	45 000	30 000	1 878 522
	Total, y compris mandats spéciaux	128 535 200	132 276 200	(3 741 000)	129 680 187
	Moins : Mandats spéciaux	-	13 058 200	(13 058 200)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**128 535 200**	**119 218 000**	**9 317 200**	**129 680 187**
	Mandats spéciaux	-	13 058 200	(13 058 200)	-
	Total - Charges de fonctionnement	**128 535 200**	**132 276 200**	**(3 741 000)**	**129 680 187**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	67 500
	Avantages sociaux	15 500
	Transports et communications	139 400
	Services	180 300
	Fournitures et matériel	37 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**440 200**
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	452 600
	Avantages sociaux	156 100
	Transports et communications	26 300
	Services	147 000
	Fournitures et matériel	17 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**799 300**
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	7 569 600
	Avantages sociaux	1 741 300
	Transports et communications	1 294 800
	Services	1 305 500
	Fournitures et matériel	1 016 500
	Total partiel	12 927 700
	Moins : Recouvrements	112 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**12 815 700**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-4	Services d'information et de technologie	
	Traitements et salaires	7 336 800
	Avantages sociaux	1 687 800
	Transports et communications	177 300
	Services	1 002 400
	Fournitures et matériel	1 422 800
	Total partiel	11 627 100
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**11 625 600**
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	3 872 400
	Avantages sociaux	893 300
	Transports et communications	635 400
	Services	437 100
	Fournitures et matériel	281 100
	Total partiel	6 119 300
	Moins : Recouvrements	111 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**6 008 300**
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
	Traitements et salaires	6 487 500
	Avantages sociaux	1 492 100
	Transports et communications	88 100
	Services	16 261 300
	Fournitures et matériel	2 779 900
	Total partiel	27 108 900
	Moins : Recouvrements	130 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**26 978 900**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	7 471 700
	Avantages sociaux	1 703 500
	Transports et communications	335 200
	Services	1 072 200
	Fournitures et matériel	417 400
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**11 000 000**
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	13 136 700
	Avantages sociaux	3 560 100
	Transports et communications	2 172 300
	Services	1 320 800
	Fournitures et matériel	11 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**20 201 600**
201-10	Services de soutien aux bureaux des députés	
	Traitements et salaires	19 738 400
	Avantages sociaux	4 144 600
	Transports et communications	5 035 100
	Services	5 096 900
	Fournitures et matériel	4 313 600
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**38 328 600**
201-11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paiements de transfert	
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**262 000**
201-12	Appartements du lieutenant-gouverneur	
	Services	75 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**75 000**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	**128 535 200**

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202

Ce programme comprend le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de *la Charte des droits environnementaux*; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi sur l'obligation de rendre compte des dépenses (ministres et chefs d'un parti de l'opposition)* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; et le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Commissaire à l'environnement	3 933 600	3 170 300	763 300	2 811 856
2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	14 035 500	13 881 500	154 000	13 042 689
3	Bureau du commissaire à l'intégrité	2 086 100	1 794 800	291 300	1 106 257
4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	7 445 300	6 055 200	1 390 100	3 035 816
	Total, y compris mandats spéciaux	27 500 500	24 901 800	2 598 700	19 996 618
	Moins : Mandats spéciaux	-	2 458 400	(2 458 400)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**27 500 500**	**22 443 400**	**5 057 100**	**19 996 618**
	Mandats spéciaux	-	2 458 400	(2 458 400)	-
	Total - Charges de fonctionnement	**27 500 500**	**24 901 800**	**2 598 700**	**19 996 618**

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
202-1	Commissaire à l'environnement	
	Traitements et salaires	2 006 100
	Avantages sociaux	461 400
	Transports et communications	81 900
	Services	1 315 500
	Fournitures et matériel	68 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**3 933 600**
202-2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	
	Traitements et salaires	9 461 000
	Avantages sociaux	2 176 200
	Transports et communications	313 500
	Services	1 890 800
	Fournitures et matériel	194 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**14 035 500**
202-3	Bureau du commissaire à l'intégrité	
	Traitements et salaires	963 300
	Avantages sociaux	221 500
	Transports et communications	83 000
	Services	732 800
	Fournitures et matériel	85 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**2 086 100**
202-4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	
	Traitements et salaires	3 133 600
	Avantages sociaux	1 024 600
	Transports et communications	849 000
	Services	2 307 500
	Fournitures et matériel	130 600
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**7 445 300**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	**27 500 500**

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un officier de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501	Programme du Bureau du vérificateur général	15 821 400	15 821 400	-	14 314 326
	Moins : Mandats spéciaux	-	3 134 000	(3 134 000)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 821 400**	**12 687 400**	**3 134 000**	**14 314 326**
	Mandats spéciaux	-	3 134 000	(3 134 000)	-
	Crédits législatifs	402 700	402 700	-	369 497
	Total - Charges de fonctionnement	16 224 100	16 224 100	-	14 683 823
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**16 224 100**	**16 224 100**	**-**	**14 683 823**

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

SOMMAIRE - CRÉDIT

($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Bureau du vérificateur général	15 821 400	15 821 400	-	14 314 326
	Total, y compris mandats spéciaux	15 821 400	15 821 400	-	14 314 326
	Moins : Mandats spéciaux	-	3 134 000	(3 134 000)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 821 400**	**12 687 400**	**3 134 000**	**14 314 326**
	Mandats spéciaux	-	3 134 000	(3 134 000)	-
L	*Loi sur le vérificateur général*	402 700	402 700	-	369 497
	Total - Crédits législatifs	402 700	402 700	-	369 497
	Total - Charges de fonctionnement	**16 224 100**	**16 224 100**	**-**	**14 683 823**

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	9 755 400
	Avantages sociaux	2 041 200
	Transports et communications	418 800
	Services	3 178 500
	Fournitures et matériel	377 500
	Paiements de transfert	
	CCAF-FCVI Inc.	50 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**15 821 400**
	Crédits législatifs	
L	*Loi sur le vérificateur général*	402 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	**16 224 100**

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501	Programme du Bureau du directeur général des élections	11 195 100	11 351 100	(156 000)	11 691 150
	Moins : Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**11 195 100**	**9 204 700**	**1 990 400**	**11 691 150**
	Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
	Crédits législatifs	-	-	-	6 246 911
	Total - Charges de fonctionnement	11 195 100	11 351 100	(156 000)	17 938 061
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**11 195 100**	**11 351 100**	**(156 000)**	**17 938 061**

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 400 associations de circonscription et 13 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT

($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Administration des élections	7 592 000	7 592 000	-	6 162 452
2	Administration du financement des élections	3 603 100	3 759 100	(156 000)	5 528 698
	Total, y compris mandats spéciaux	11 195 100	11 351 100	(156 000)	11 691 150
	Moins : Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**11 195 100**	**9 204 700**	**1 990 400**	**11 691 150**
	Mandats spéciaux	-	2 146 400	(2 146 400)	-
L	*Loi électorale*	-	-	-	6 246 911
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	6 246 911
	Total - Charges de fonctionnement	**11 195 100**	**11 351 100**	**(156 000)**	**17 938 061**

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 172 300
	Avantages sociaux	1 419 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**7 592 000**
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	977 700
	Avantages sociaux	224 900
	Transports et communications	41 600
	Services	1 251 500
	Fournitures et matériel	78 600
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la *Loi sur le financement des élections*	1 029 800
	Total partiel	3 604 100
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**3 603 100**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	**11 195 100**

OMBUDSMAN ONTARIO

L'ombudsman est un officier de l'Assemblée législative dont le mandat est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

L'ombudsman enquête sur les plaintes concernant l'administration des institutions gouvernementales de l'Ontario. Il peut enquêter sur les plaintes présentées par des particuliers, sur les problèmes soulevés par des députés provinciaux, de sa propre initiative ainsi que sur les plaintes déposées par des particuliers à propos de réunions municipales à huis clos, lorsque aucun enquêteur municipal n'a été désigné. Les services de l'ombudsman sont gratuits. Une ligne sans frais permet d'appeler son bureau, et on peut se renseigner sur son rôle et ses fonctions sur Internet et par ses publications.

L'ombudsman présente ses rapports à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2301	Programme - Ombudsman Ontario	10 472 000	10 285 600	186 400	10 030 200
	Moins : Mandats spéciaux	-	514 300	(514 300)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**10 472 000**	**9 771 300**	**700 700**	**10 030 200**
	Mandats spéciaux	-	514 300	(514 300)	-
	Total - Charges de fonctionnement	10 472 000	10 285 600	186 400	10 030 200
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**10 472 000**	**10 285 600**	**186 400**	**10 030 200**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301

L'ombudsman est un officier de l'Assemblée législative dont le mandat est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

L'ombudsman enquête sur les plaintes concernant l'administration des institutions gouvernementales de l'Ontario. Il peut enquêter sur les plaintes présentées par des particuliers, sur les problèmes soulevés par des députés provinciaux, de sa propre initiative ainsi que sur les plaintes déposées par des particuliers à propos de réunions municipales à huis clos, lorsque aucun enquêteur municipal n'a été désigné. Les services de l'ombudsman sont gratuits. Une ligne sans frais permet d'appeler son bureau, et on peut se renseigner sur son rôle et ses fonctions sur Internet et par ses publications.

L'ombudsman présente ses rapports à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - CRÉDIT

($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2010-2011	Prévisions 2009-2010	Différence entre 2010-2011 et 2009-2010	Chiffres réels 2008-2009
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	10 472 000	10 285 600	186 400	10 030 200
	Total, y compris mandats spéciaux	10 472 000	10 285 600	186 400	10 030 200
	Moins : Mandats spéciaux	-	514 300	(514 300)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**10 472 000**	**9 771 300**	**700 700**	**10 030 200**
	Mandats spéciaux	-	514 300	(514 300)	-
	Total - Charges de fonctionnement	**10 472 000**	**10 285 600**	**186 400**	**10 030 200**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	6 712 900
	Avantages sociaux	1 544 000
	Transports et communications	593 000
	Services	1 373 200
	Fournitures et matériel	248 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**10 472 000**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme - Ombudsman Ontario	**10 472 000**

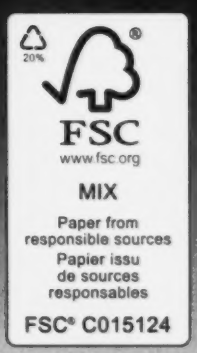

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
ISSN 0835-5576 (Imprimé)